Bonjour à toutes et à tous.

Suite aux annonces du gouvernement et au décret 2020-1582 paru ce jour, vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous l’arrêté municipal réglementant l’utilisation des locaux municipaux et des espaces sportifs.

A l’heure d’aujourd’hui, l’article 8 n’autorise, que pour les jeunes, la reprise sportive en club dans la salle du tennis de table à partir du 15 décembre 2020 jusqu’au 19 janvier 2021.

Ne restant qu’un mercredi d’entrainement d’ici les vacances scolaires et ne voulant prendre aucun risque sanitaire avant les fêtes de fin d’année, le bureau et moi-même avons pris la décision de reprendre les entraînements des jeunes le mercredi 06 janvier 2021.

Quant au adultes, il devront attendre encore un peu soit, pour le moment, au 20 janvier 2021.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d’année.

Le président :

Thierry AUDIC